



observations du public

Mr THOMAS Vincent

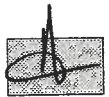
Propriétaire parcelles 1521 et 1522

Je souhaite limiter l'accès par une fermeture afin d'éviter les déchets occasionnés par des personnes peu scrupuleuses.

Je souhaite également une réhausse du seuil amont afin de limiter le transfert des embayes dans le pten d'eau.

Je souhaite savoir si je peux implanter une chalet d'environ de 20m² sur la parcelle 1521 sur le chemin R2 encluisant un seuil amont dont la largeur fait plus de 30m.

Fait le 12 juillet 2021 15h30



observations du public

Madame QUEYREYRE Sandrine Maire de la commune
m'exprime à titre personnel
le conseil deliberera dans les prochaines semaines

A ma connaissance nous n'avons jamais eu les procès
verbaux de recellement de terrains par GSM, donc à qui
encombe les entretiens de terrains ?

Je pense qu'il serait utile de créer des servitudes
sur l'ensemble des parcelles du site en vue d'un bon
entretien de l'ensemble notamment des berges et
des seuils de crues.

Nous avons du refaire le seuil de crue n°3 à nos
frais le 04 Mai 2021 pour un montant de 5070^{euros}.
Je souhaiterais que l'entretien soit efficace

Tignes le 12 juillet 2021

Voir si le seuil en amont réponds au cahier des
charges, qui en supportera les frais